

Projet d'implantation et d'exploitation de sept réservoirs
sur le site du port de Québec – secteur Beauport
par IMTT-Québec inc.

Dossier : 6211-16-009

Compte rendu de la période d'information
et de consultation du dossier par le public
du 8 mai au 22 juin 2012

La période d'information et de consultation du dossier par le public concernant le *Projet d'implantation et d'exploitation de sept réservoirs sur le site du port de Québec – secteur Beauport* par IMTT-Québec inc. a pris fin le 22 juin 2012. Conformément au mandat qui lui a été confié le 26 avril 2012 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 8 mai au 22 juin 2012, le dossier complet de la demande de certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

Justification et description

IMTT-Québec inc. se spécialise dans l'entreposage et la manutention de produits liquides, notamment de produits chimiques, pétroliers et de biocarburants. Afin d'optimiser ses activités de livraison, tout en réduisant le nombre de transports par navires pour accroître sa capacité de réception de 1,2 à 2 millions de barils au port de Québec, l'entreprise IMTT-Québec inc. a implanté 7 réservoirs destinés à l'entreposage de méthanol, d'essence et de carburéacteur. Ces réservoirs, portant les numéros 42, 43, 44, 45, 46, 53 et 54, sont implantés en zone industrialo-portuaire fédérale, près des quais 50 à 53 du secteur Beauport du port de Québec. Selon l'étude d'impact, ils seraient localisés à 800 m de distance de la résidence la plus rapprochée ainsi qu'à 600 m de distance de la plage de Beauport.

Avant la construction des 7 réservoirs en 2007 et 2008, une approbation de l'Administration portuaire de Québec avait été obtenue en conformité avec la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. IMTT-Québec inc. a déposé son étude d'impact et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement, afin d'obtenir les autorisations provinciales en matière d'évaluation environnementale.

La construction de ces 7 réservoirs a notamment nécessité l'installation de digues de confinement, la mise en place de pipelines sur supports de béton ainsi que de divers équipements dont une membrane résistante aux charges et aux incendies, des pompes, des systèmes de contrôle et de lutte contre les incendies. Lorsque des conduites ou des structures étaient déjà présentes, le promoteur a cherché à en tirer parti. Un seul des nouveaux réservoirs a été construit en 2008 alors que tous les autres l'ont été en 2007.

(Extrait du communiqué émis le 8 mai 2012)

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public proviennent de renseignements colligés lors de la séance d'information. Ces préoccupations sont les suivantes :

la qualité des sols et de l'eau :

- la présence de contaminants dans le sol du site exploité par IMTT-Québec inc., leur caractérisation et le risque de leur migration potentielle à l'extérieur du site ;
- la localisation des endroits qui seraient les plus contaminés sur le site du promoteur ;
- les moyens de surveillance développés par le promoteur pour vérifier l'état des sols ;
- la mise en place des puits d'observation pour le suivi de la qualité des eaux souterraines ;
- le bassin de récupération sur les quais de la rivière Saint-Charles ;

la qualité de l'air :

- la prise en compte de l'effet cumulatif que peuvent avoir les dispersions de contaminants dans l'air émises par IMTT-Québec inc. et celles des autres entreprises au port de Québec ;
- les zones touchées par la dispersion des émissions atmosphériques pouvant provenir des installations d'IMTT-Québec inc. ;

la gestion des risques liés aux activités d'IMTT-Québec inc. :

- le risque d'incendies et les mesures d'urgence prévues par IMTT-Québec inc. dans de telles circonstances ;
- les déversements ponctuels antérieurs de produits manutentionnés dans des aires conscrrites et étanches, prestement ramassés et traités selon le promoteur ;
- la réalisation de modélisations qui considéreraient la présence de panaches de fumée émis par les réservoirs dans le cas d'un incendie de ceux-ci ;
- les répercussions sur les utilisateurs de la plage de Beauport, d'un accident qui se produirait sur le site d'IMTT-Québec inc., compte tenu des vents dominants ouest-sud-ouest en été ;
- les effets d'une explosion ou d'un incendie majeur qui se feraient sentir dans un rayon qui exclurait les résidences ;
- la réalisation de modélisations prenant en compte plusieurs problèmes sur différents réservoirs qui se présenteraient au même moment, dont les conséquences d'une explosion de plusieurs réservoirs en même temps ;

le plan des mesures d'urgence :

- le contenu du plan des mesures d'urgence et les raisons motivant une restriction d'accès public à ce plan ;
- les menaces potentielles à la vie, à la santé ou à la sécurité des personnes se trouvant aux alentours du site du projet ;
- les mesures prévues par le promoteur, en situation d'urgence, concernant des personnes qui se trouveraient sur la plage de Beauport et celles qui habitent en dehors du territoire visé par les figures de dispersion présentées dans l'étude d'impact, notamment en cas d'accident générant une dispersion atmosphérique de gaz ;

les certifications liées au contrôle des différentes normes :

- les différentes certifications d'IMTT-Québec inc., notamment la certification ISO 9001-2000 ;
- l'identification de l'organisme responsable de la certification ISO ;

les autres préoccupations :

- les risques de terrorisme liés à l'augmentation du tonnage exploité par IMTT-Québec inc. ;
- les négociations entre IMTT-Québec inc. et la Ville de Québec quant à la suppression du dépôt à neige à proximité des installations d'IMTT-Québec inc. utilisé comme butte de dissimulation par le promoteur ;
- la distance existante entre les réservoirs exploités par IMTT-Québec inc. et les premières résidences autour du site et la comparaison de cette distance avec la proximité de la résidence la plus près de réservoirs d'autres sites à Montréal ;
- la remise en question de la légitimité de l'Administration portuaire de Québec d'agir à titre d'autorité fédérale responsable tel que prescrit par la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* pouvant ainsi donner son approbation à l'installation des sept nouveaux réservoirs d'IMTT-Québec inc. alors que cette dernière est cliente du port de Québec.

Les activités d'information et de communication

Les centres de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE à Québec et à Montréal ainsi que dans les centres de consultation suivants :

Centres	Adresses
Bibliothèque Canardière <i>Accès Internet gratuit</i>	1601, chemin de la Canardière Québec (Québec) G1J 2E1
Bibliothèque Gabrielle Roy <i>Accès Internet gratuit</i>	350, rue Saint-Joseph Est Québec (Québec) G1K 3B2

Le site Web

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés dans le site Web du BAPE.

La parution des avis publics par le promoteur

Dates	Quotidiens	Hebdos régionaux
15 mai 2012	Le Journal de Montréal	
15 mai 2012	Le Journal de Québec	
18 mai 2012		Le Québec-Express
1 ^{er} juin 2012		Le Québec-Express

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Dates et événements	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
8 mai 2012 Début de la période d'information et de consultation du dossier par le public et annonce de la séance d'information	Médias écrits et électroniques de la Capitale-Nationale	220	Site du BAPE
23 mai 2012 Rappel de la séance d'information aux médias	Médias écrits et électroniques de la Capitale-Nationale	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas
29 mai 2012 Ajout d'un document au dossier	Médias écrits et électroniques de la Capitale-Nationale	230	Site du BAPE

La séance d'information

Date	23 mai 2012
Lieu	Salle de réception du Centre Mgr Marcoux 1885, chemin de la Canardière, à Québec
BAPE : Animation	M ^{me} Louise Bourdages, conseillère en communication
Accueil et prise de notes	M ^{me} Lucile Aldrovandi, conseillère en communication
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	M. Michel Therrien, chargé de projet
Promoteur	M. Marc Dulude, vice-président exécutif et chef des opérations IMTT-Québec inc. M. Pierre Pelletier, directeur des opérations, IMTT-Québec inc. M. Jacques Bérubé, consultant, CJB Environnement inc.
Assistance	20 personnes
Durée	2 h 15

Les relations de presse

Deux médias étaient représentés à la séance d'information tenue à Québec : le quotidien *Le Soleil* et l'hebdomadaire régional *Le Beauport-Express*. Des échanges ont eu lieu avec une journaliste du journal *Le Soleil* concernant, entre autres, le plan des mesures d'urgence du promoteur.

La revue de presse

Le communiqué de presse du 8 mai a été repris par les médias électroniques *www.lelezard.com* et *www.portailconstructo.com*. Il y était surtout question de la tenue de la séance d'information, de la description du projet ainsi que de ses coûts et de son échéancier. Les médias ont aussi repris la possibilité de faire une demande d'audience publique ainsi que la date limite pour le faire.

À la suite de la séance d'information du BAPE à Québec, l'hebdomadaire régional *Le Beauport-Express* et le quotidien *Le Soleil* ont traité notamment des sujets suivants : les activités du projet, les préoccupations des citoyens et la conformité du projet avec la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. Enfin, certains médias, notamment *www.portailconstructo.com*, ont relayé l'information concernant l'ajout de documents au dossier, documents demandés lors de la séance d'information.

Les communautés autochtones

À la lecture de la documentation concernant le projet, il est apparu qu'aucune communauté autochtone n'était concernée par les activités du projet. Une discussion avec le chargé de projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a permis d'en arriver à la même conclusion.

Québec, le 5 juillet 2012

Louise Bourdages, conseillère en communication, chargée du dossier
En collaboration avec Lucille Aldrovandi, conseillère en communication